



Règlement Bourse aux plantes du 23 septembre 2017

1 La Société Horticole en partenariat avec la mairie de Pont Ste Marie organise une bourse aux plantes visant à permettre aux amateurs l'échange des surplus de végétaux de leur jardin.

2 Cette manifestation a pour but de faire se rencontrer les jardiniers. Les végétaux (plantes vivaces, plantes vertes, arbustes, graines, bulbes, ...) peuvent être échangés ou vendus.

3 Les plantes doivent être dans un état sanitaire correct, enracinées dans des récipients adaptés et identifiées. Les bulbes, rhizomes ou semences sont contenus dans des sacs ou pochettes. La Société Horticole se réserve le droit de ne pas accepter les plantes qui ne correspondraient pas à ces critères.

4 A l'arrivée les plantes seront contrôlées et ensuite seulement positionnées sur le stand.

L'échange doit rester équilibré c'est-à-dire que chacun pourra obtenir une quantité de plante proportionnelle à ce qu'il aura amené (la rareté peut également être prise en compte).

Si une personne souhaite emmener des plantes sans en amener en contrepartie, elles lui seront vendues au prix affiché sur le stand.

5 ATTENTION : les plantes invasives ne sont pas admises

Balsamine de l'Himalaya, Arbre aux papillons, Renouée du Japon, Verge d'or du Canada, Berce du Caucase... autant de noms sympathiques sous lesquels se cachent des plantes invasives.

Une espèce invasive est une espèce exotique qui, une fois introduite se comporte comme un envahisseur au détriment de nos plantes locales.